

Alpes-de-Haute-Provence

# À Lure, une poignée d'opposants tient tête au géant du photovoltaïque

**Le chantier de Cruis est à l'arrêt après que des militants ont bloqué les engins de l'entreprise Boralex pendant plus d'un mois.**

Exit les engins de chantier, les militants enchaînés. À Cruis (Alpes-de-Haute-Provence), la montagne de Lure a retrouvé un peu de calme. La terre rocailleuse fleurit bon le thym, la sarriette entre autres plantes à parfum. Mais foin de lyrisme, il faudrait une sacrée prétention pour décrire le monde chanté par Jean Giono, le jardin de Pierre Magnan.

Cette nature, Sylvie Bitterlin a décidé de « lui consacrer sa vie ». Et ce ne sont pas que des mots. Sa vie, elle l'a mise en danger en s'allongeant devant les roues d'un camion, en grimpant sur une énorme machine, en s'attachant à une autre. Pendant cinq semaines, la frêle femme de 60 ans était chaque matin dès 6 h 30 sur le site du projet de centrale photovoltaïque de Cruis. Le 12 septembre, l'entreprise Boralex a décidé de reporter les travaux.

Quelle mouche a piqué Sylvie Bitterlin ? Comédienne de son état, écologiste « un peu passive », elle n'avait « jamais agi comme ça ». De son village de Montlaur, elle a vu sur la forêt de Cruis. Une forêt théâtre de deux incendies au début des années 2000, où la mairie a décidé en 2009 de construire un parc photovoltaïque, confié à Boralex, géant canadien du solaire et de l'éolien.

**« Les panneaux, ça va baisser les impôts »**

C'est seulement en 2019 que des habitants parmi les quelque 600 du village s'émeuvent du dossier déjà bien mûr. « On s'est aperçu que d'autres projets étaient dans

les tiroirs sur toute la montagne de Lure et qu'il y avait déjà 12 centrales solaires. » Une pétition récolte 19 000 signatures contre les 20 000 panneaux prévus à Cruis. Le collectif « Elzéard, Lure en résistance » naît, du nom de *L'homme qui plantait des arbres* de Giono. Sylvie Bitterlin en fait partie. Amilure, l'association qui a repoussé les éoliennes, est aussi du combat.

Tracts sur les marchés, concerts et conférences : la sensibilisation touche ses limites. Au village, une majorité d'électeurs a renouvelé sa confiance à Félix Moroso, maire toujours réélu depuis 1989. À l'instar de ce couple de randonneurs. « Les panneaux, ça ne me dérange pas. Au contraire : ça va baisser les impôts », raisonne la septuagénaire aux abords du site.

De fait, les retombées fiscales - 50 000 euros dès la première année d'exploitation - s'annoncent confortables pour la commune, sans compter le loyer versé par Boralex.

**« On est en train de créer ici des zones industrielles »**

Difficile de faire entendre pourquoi il faudrait refuser la production d'énergie renouvelable à Cruis. Les opposants ne sont d'ailleurs pas tous contre le photovoltaïque, mais tous rejettent l'implantation de panneaux dans les zones naturelles et agricoles. « Les centrales, ce sont des postes sources, des pistes, des tranchées pour les lignes : on est en train de créer ici, comme dans le Buëch et le Verdon, des zones industrielles » met en garde Sylvie Bitterlin. « Les panneaux vont être installés, et c'est pas vos lézards qui vont y changer quelque chose ! Des lézards, j'en ai plein mon jardin » lance l'autre marcheur, excédé par ceux qui contestent un

projet voté en conseil municipal.

Le lézard ocellé fait partie des espèces protégées dont l'habitat aurait déjà été détruit par les travaux préparatoires menés par Boralex et ses sous-traitants en 2022 et 2023, accusent les opposants. « Quand je suis montée sur la machine, elle allait forer pile sur l'habitat du lézard. C'était un cri de désespoir » raconte Sylvie Bitterlin.

**Les opposants se préparent au retour de Boralex**

Face à ce qu'ils vivent comme « une colonisation insupportable », les militants d'Elzéard - une majorité de femmes, souvent âgées - ont compris que « manifester ne suffirait pas ». Eux qui n'avaient « aucune expérience » n'ont pu empêcher le défrichement, il y a un an. Et c'est justement parce qu'il n'y avait « pas de professionnels du militantisme », seulement

des amoureux de la nature « intègres et sans visées politiques », que Patrice Bonin est venu des Hautes-Alpes pour les soutenir. Le professeur de sciences naturelles est révolté par « la fragmentation des habitats, qui est la gangrène de la nature ».

Mais lorsque les engins sont revenus en août à Cruis, ils se sont heurtés à des opposants mieux préparés et conscients des limites légales de leur action.

Si Elzéard prône « la non-violence, y compris envers les machines », tous les « anti » ne sont pas de cet avis : la vidéosurveillance et la clôture du site ont été dégradées. D'où les plaintes de Boralex et la présence de vigiles qui patrouillent jour et nuit autour des 17 hectares contestés. Dans la forêt de Cruis, la trêve sera de courte durée. « On sait qu'ils vont revenir et que ce sera une autre paire de manches, anticipe Sylvie Bitterlin. Nous aussi, on se prépare. »

● Nicolas Manificat

## « Des infractions colossales et évidentes »

« Les écoterroristes ont été stoppés dans leur élan. » Pour Pierrot Pantel, les hors-la-loi, ce ne sont pas les écologistes, mais bien Boralex. Selon le chargé de mission juridique à l'Association nationale pour la biodiversité (ANB), l'entreprise n'avait pas les autorisations nécessaires aux travaux réalisés à Cruis. Travaux qui auraient détruit l'habitat d'espèces protégées, violant la loi. La preuve ? Le nouvel arrêté demandé au préfet des Alpes-de-Haute-Provence, pour lequel le public a été consulté jusqu'au 20 septembre. « S'ils demandent de nouvelles autorisations, c'est bien qu'ils ne les ont pas. Donc ils ne

peuvent pas altérer les habitats, mais ils le font. C'est pour ça qu'on les bloque. »

Selon l'ingénieur écologue, les expertises diligentes par Boralex concernant la présence d'animaux protégés et l'impact du projet sont biaisées, voire mensongères. Entre autres à propos de l'alexanor et du traquet oreillard, un papillon et un oiseau migrateur très rares et pour lesquels « ils ne peuvent pas donner les autorisations ». « 18 ou 19 couples de traquets oreillards sont répertoriés dans toute la région, illustre Pierrot Pantel. Pas de bol pour Boralex : un couple est en halte migratoire sur le site - il a

Les opposants au projet de centrale photovoltaïque de Cruis ont bloqué les engins quatre semaines durant. Parmi eux, Sylvie Bitterlin du collectif « Elzéard, Lure en résistance ».

Photo Le DL/Nicolas Manificat

été filmé. Il est sur une aire de repos, ce qui est protégé au même titre qu'une aire de reproduction. »

Parce que « les infractions sont colossales et évidentes », l'association environnementale ont déposé une plainte, adressée le 10 juillet au procureur de Digne-les-Bains. L'écologue de l'ANB regrette que seuls les militants fassent l'objet de procédures et d'amendes. Selon lui, gendarmes et agents de l'Office français de la biodiversité auraient refusé de constater les infractions au code de l'environnement commises par l'entreprise canadienne et ses prestataires.



## L'entreprise Boralex déplore « une attaque contre la transition énergétique »

Un projet comme celui de Cruis n'est pas le fruit du hasard, souligne Boralex. S'il a franchi toutes les étapes depuis son lancement en 2009, c'est qu'il coche toutes les cases, expose Marine Cholley, responsable territoire et concertation de l'entreprise. « C'est monnaie courante d'avoir des projets qui ne sont pas acceptés. Là, ça veut dire qu'il est adapté aux objectifs de transition énergétique et aux enjeux environnementaux de la forêt de Cruis. »

Du permis de construire à la dérogation espèces protégées en passant par l'autorisation de défricher une zone forestière : avant de passer à l'action,

l'entreprise a travaillé plus de 10 ans. Et attendu un jugement favorable du tribunal administratif.

### « On est suivi par des écologistes indépendants »

Elle souligne toutes les mesures prévues pour nuire le moins possible aux espèces protégées recensées, de la conception à l'exploitation. « On est suivi par des écologistes indépendants qui nous donnent le "go" », relève Marine Cholley. Exemple avec le défrichage de 2022, qui ne pouvait être réalisé qu'en fin d'été ou au début de l'automne, histoire « que les reptiles ne soient pas en dormance, et

que les oiseaux aient fini de nicher ». Sans compter que pour les 17 hectares d'où les arbres ont disparu, « 25 hectares de milieux de compensation vont être rouverts et 63 hectares de boisements réadaptés ». Et de rappeler que c'est bien la commune de Cruis qui a voulu la centrale solaire, souhaitant valoriser cette forêt sans grande valeur après deux incendies récents. Un projet d'intérêt général, note Boralex, puisqu'il consiste à produire une énergie renouvelable pour répondre aux besoins d'une région Paca qui importe 60 % de son électricité. La résistance qu'il rencontre n'est ni plus ni

moins qu'« une attaque contre la transition énergétique sur le territoire » charge la responsable de Boralex. Qui regrette que cette « opposition très limitée à quelques personnes très virulentes » refuse le dialogue. « Les réflexions qu'elles portent peuvent s'entendre. Mais les opposants sont déconnectés des réalités de l'urgence climatique et de la transition énergétique [...]. Il va falloir mettre des panneaux et des éoliennes partout où c'est possible, développer les autres énergies renouvelables, du moment que c'est en conscience et avec des garde-fous. » Bien sûr que la firme canadienne entend gagner de

l'argent à Cruis. « Si Boralex fait des projets éoliens et solaires, c'est que ça rapporte de l'argent, c'est une entreprise cotée à la Bourse de Toronto », admet Marine Cholley. Mais l'investissement et la rentabilité du projet sont « confidentiels à ce stade ».

L'arrêt des travaux. Rien à voir avec une autorisation qui manquerait, promis. « Nous avons tous les droits pour mener à bien ce chantier. » Mais « les conditions de sécurité sur site n'étaient plus optimales ». Dès qu'elles le seront à nouveau, il reprendra. Ce sera « vraisemblablement avant la fin de l'année ».

● N.M.